



MAIRIE

SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée

28, Rue de l'Eglise

02 51 07 82 60 – Fax 02 51 07 85 99

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2011

L'an deux mille onze, le treize juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le six juillet deux mille onze pour une session ordinaire, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. Daniel MENANTEAU, Maire

A l'ordre du jour sont inscrits :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 juin 2011
- Bilan des accidents et délits sur la commune de l'année 2010 et du 1^{er} semestre 2011
- Information de l'exercice du droit de préemption urbain
- Acquisition de l'ancien EHPAD
- Marché de réhabilitation des réseaux d'eaux usées 2011 - attribution
- Réalisation de l'inventaire des zones humides sur la commune par le Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu
- SYDEV – convention d'éclairage « remise à niveau 2011 n° 1 » - retirée de l'ordre du jour
- SYDEV – convention pour la réalisation d'une opération d'éclairage «rue des Ormeaux et rue de la Croix des Baux »
- Vente de l'ancienne poste
- Questions diverses

Étaient présents : Mmes DRAPEAU Laure, JAUD Rose-Hélène, MM BARD Joël, DREUX Jean-Claude, DREILLARD Roland, FALOURD Bernard, GOURAUD Christophe, GUILLON Jean-Louis (arrivée à 20 heures – vote à partir du point sur les zones humides), LOUINEAU Dominique, MADORRA Héléna, PICARD Fabien, RAMBAUD René, SORIN Patrice.

Absents excusés : M. BOUDAUD René a donné procuration à M. DREUX Jean-Claude, Mme ELIE Sandrine a donné procuration à Mme DRAPEAU Laure, Mme GUILLET Maryse a donné procuration à M. BARD Joël.

Absent : M. BOU Didier démissionnaire en date du 23 juin 2010.

Secrétaire de séance : M. CONNIL Jérémy.

M. VERNAGEAU, gendarme à la brigade des Essarts, a procédé à la présentation du bilan des accidents et délits sur la commune – année 2010 et 1^{er} semestre 2011 en présence des membres du conseil des enfants.

M. le Maire informe que la convention Sydev relative à la remise à niveau 2011 n° 1 est retirée de l'ordre du jour car les travaux sont intégrés dans la seconde convention.

Le conseil municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 16 juin 2011 et :

❖ a été informé du renoncement du Maire à exercer son droit de préemption sur la parcelle YB 200 vendue par Mme MAINDRON Simone et M. MENANTEAU Eugène et sur la parcelle YA 1 et YA 74 vendue par Mme GILBERT Jeanne, M. GILBERT Gérard et M. GILBERT Alain.

❖ à l'unanimité, a décidé :

1 – d'accepter l'acquisition de l'ancien EHPAD auprès du CIAS au prix de 144 223 Euros, auquel s'ajoutent les frais de rédaction de l'acte administratif rédigé par les services de Vendée Habitat estimés à 1000 € et les frais d'hypothèque

2 – d'autoriser Monsieur le Maire à passer l'acte définitif de cette acquisition par un acte notarié et de prendre en charge les frais inhérents estimés à 1 700 € et de l'autoriser à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de cette opération

3 – d'accepter la prise en charge des frais estimatifs liés à la séparation d'un tiers de la barre

4 – d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention portant engagement des parties sur les travaux à réaliser à la suite de cette acquisition

❖ A l'unanimité a décidé :

1 - de retenir le groupement conjoint SOC/ACTI TP domiciliée 1, rue de Leinster 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE pour le marché de réhabilitation du réseau d'eaux usées 2011 pour un montant de 44 054.50 € HT (52 689.18 € TTC).

2 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce marché ;

❖ A la majorité (9 voix pour, 2 voix contre, 7 abstentions), a approuvé :

- que la réalisation de l'inventaire des zones humides de la commune soit assurée par le Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu. Cette prestation sera facturée au tarif de 2 € par hectare, soit un prix total de 6 381.36 €. Par ailleurs, le syndicat sollicitera spécifiquement 80 % du coût à des financeurs extérieurs (Agence de l'Eau, Région). Le coût réel de la commune serait donc à hauteur de 20 % soit, de 1 276.27 €.

❖ A la majorité (16 voix pour, 2 abstentions), a décidé :

- de valider la convention n° 2011. ECL.0789 relative à l'étude pour l'implantation de 4 points lumineux et la fourniture, pose et raccordement de 16 lanternes type CIVIC 1.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention établie entre la commune et le SyDEV ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à mandater la participation de 4 628 €.

❖ A l'unanimité, a décidé :

1 – de vendre l'ancienne poste au prix de 90 000 € net vendeur

2 – d'autoriser Monsieur le Maire à passer l'acte définitif par un acte notarié et de prendre en charge les diagnostics immobiliers à la charge du vendeur si nécessaire.

Le prochain conseil municipal est fixé au 15 septembre 2011 à 20 heures.

Synthèse affichée en exécution de l'article L 2131-3 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Saint-Martin-des-Noyers, le 15 juillet 2011

Le Maire,
Signé Daniel MENANTEAU